

Département du Bas-Rhin
COMMUNE D'ORSCHWILLER - 67600
1, Place de la Mairie - Tél : 03.88.92.06.51
accueil@mairie-orschwiller.fr - <http://www.mairie-orschwiller.fr>

Orschwiller, le 4 mai 2025

NOTE D'INFORMATION N° 06/2025

CONCERT



Monsieur le Maire Claude RISCH,
Le Conseil Municipal,
Le Conseil de Fabrique et
Le Comité des Fêtes

ont le plaisir de vous inviter au concert donné par le

QUINTETTE « C'est pas classique ! »

avec la participation de

Clarinete : *Lorenzo Salvà Peralta (Membre du Collegium Musicum de Bâle)*

Violon : *Claire Rigaux, Clara Ahsbahs (Membres de l'OPS)*

Alto : *Emile Jouette (Professeur au Conservatoire Régional de Strasbourg)*

Violoncelle : *Marie Viard (Membre de l'OPS)*

le samedi 10 mai à 20h30 en l'église St - Maurice d'Orschwiller

Programme

Franz SCHUBERT – Quatuor en do mineur D703

Carl Maria von WEBER – Quintette en si b Majeur

Et enfin laissez-vous surprendre...

« Ce n'est pas classique » pour rien !

Entrée gratuite – Plateau

PRÉLÈVEMENT D'EAU POUR L'ARROSAGE

Après les travaux de recaptage de la source de l'école, le trop-plein de la citerne enterrée s'écoule dans l'auge, rue des Vignes (à droite de l'escalier) et est évacué dans le Steinbach (busé à cet endroit)

Vous pouvez, par conséquent, y prélever de l'eau.

Seule condition, n'y déposer ni bidons, ni autres détritrus.

I
N
V
I
T
A
T
I
O
N

TRAIL

La course de **116 km et 4,200 mètres** de dénivelé positif partira de **Orschwiller** le 16 mai à partir de 7h.



Le stationnement et la circulation de tous les véhicules à moteur est interdite dans les rues et chemins suivants d'Orschwiller :

- Place de la chapelle
- Grand'Rue dans sa totalité
- Rue de l'église
- Rue des vignes de la RD35 jusqu'à la place de la salle des fêtes (comprise)

Vendredi 16 mai 2025

**de 4h à 11 h sans interruption, sauf pour les véhicules autorisés
(services de secours - organisation Trail – Commune d'Orschwiller)**

En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera déviée localement depuis le haut du village, par la rue du château (partie haute), devant l'église et les chemins du Foessgassel et Oberer Grassweg jusqu'à la RD 35, le vendredi 16 mai 2025 entre 4h et 11h, à l'exception de la plage horaire 6h45 – 7h30 où la circulation sera totalement fermée sauf pour les véhicules autorisés.



A noter : Le ramassage du bac gris n'aura pas lieu le 16 mai.

SLOW-UP



Nous avons hâte de vous retrouver en grand nombre le 1er juin 2025 pour la 11ème édition du **Slow-Up**. Orschwiller sera de la partie et vous accueillera sur ses deux stands situés Place de la Chapelle et sur la Véloroute du Vignoble.

Ce sera une occasion unique de profiter d'une ambiance conviviale.

A Orschwiller, pour divertir les visiteurs, deux arrêts sont prévus pour animer la journée en musique avec petite restauration.

Le premier se situe Place de la Chapelle, où l'Amicale des Sapeurs-Pompiers proposera une petite restauration ainsi que des animations.

Le second, le Zollstoeckel, sur la Véloroute du vignoble, sera tenu par le Comité des Fêtes. Une halte restauration sera également mise en place.

Nous sommes encore à la recherche de deux signaleurs pour une présence de deux heures, ainsi que de bénévoles pour aider aux stands restauration et boissons.

Si vous êtes disponible, nous vous invitons à vous inscrire à la Mairie.

De plus, nous faisons appel à vos talents de pâtissiers et pâtissières pour préparer des tartes (sans crème) ou des cakes, qui seront vendus lors de cet événement. Les gâteaux pourront être déposés le jour même à l'un des arrêts.

Un grand merci à tous les bénévoles pour leur engagement et leur aide précieuse !

ANNIVERSAIRES DE MAI 2025

- 71 ans PFERTZEL née MEYER Monique le 28
- 73 ans WILLIG Georges, le 19
- 74 ans ALLIMANT née SCHOEPFF Béatrice, le 12
- 75 ans KLEINMANN Jean-Marie, le 12
- 75 ans GIELFRICH Daniel, le 30
- 76 ans DELACOTE Gabriel, le 21
- 76 ans ALLIMANT André, le 08
- 83 ans DECORDE née GUILLAUME Monique, le 28
- 89 ans SIEGEL née EGGIMANN Marguerite, le 09

ANNIVERSAIRES DE JUIN 2025

- 72 ans BALARD Jean-Paul, le 26
- 73 ans RISCH Claude, le 26
- 74 ans ALLIMANT René, le 10
- 75 ans FRETZ née JOOST Marie-Rose, le 01
- 75 ans STOTZ née BLUMBERGER Bernadette, le 18
- 75 ans BEMRICH née BATOT Bernadette, le 30
- 76 ans HINSINGER André, le 16
- 79 ans SIFFERT Maurice, le 29
- 82 ans ZIEGLER née HUCHELMANN Monique, le 01
- 83 ans DAUGER André, le 16
- 83 ans STIEGER Arlette née JAEGER, le 29
- 84 ans BOUGHOBRI Jean-Pierre, le 18
- 88 ans ZIMMERMANN Jean-Pierre, le 22

Le Maire,
Claude RISCH

DATES À RETENIR

- | | | |
|---|----------------------|--|
| → | 10 mai | Concert « C'est pas classique ! » à 20h30 |
| → | 19 mai | Trail à 7h |
| → | 22 mai | Rencontres seniors « sophrologie » de 16h à 17h |
| → | 1 ^{er} juin | Slow-Up |
| → | 5 juin | Rencontres seniors « gym sur chaise » de 14h à 16h |

De quels documents ai-je besoin pour compléter mon dossier ?

Je complète le formulaire et je transmets les justificatifs suivants en m'assurant qu'ils soient lisibles :



La copie d'une **pièce d'identité** du demandeur



Un **relevé d'identité bancaire** du compte au nom du bénéficiaire sur lequel la prime sera versée



Un **justificatif de domicile** au nom du demandeur (taxe d'habitation ou foncière, facture de téléphone, d'abonnement internet, d'eau, d'électricité, etc.)



Une copie de la **facture d'achat** acquittée du vélo éligible à la prime. Celle-ci doit comporter le nom et l'adresse du bénéficiaire ainsi que le nom et l'adresse du vendeur.



Pour les vélos à assistance électrique, la **copie du certificat d'homologation**, la **notice technique** ou l'**attestation de respect de la norme NF EN 15294**



À qui cette prime est-elle destinée ?

Le bénéficiaire est une personne physique majeure **résidant sur l'une des 52 communes du territoire du PETR Sélestat Alsace Centrale** et qui fait l'acquisition, en son nom propre, d'un vélo neuf ou d'occasion. Les personnes morales sont exclues du dispositif.

L'aide est octroyée une seule fois pour l'achat d'un seul matériel éligible et pour un même bénéficiaire. Les bénéficiaires de la prime en 2022, en 2023 ou en 2024 ne sont pas éligibles en 2025.



Remboursement

Dans l'hypothèse où le bénéficiaire de la prime viendrait à revendre le matériel concerné dans un délai de trois ans suivant la date de dépôt de son dossier sur la plateforme en ligne, le montant total de la prime devra être restitué au PETR Alsace Centrale.

Sanction

Conformément à l'engagement, le vélo ne peut être revendu dans un délai de trois ans à compter de sa date d'achat. Le détournement de la prime, notamment en cas d'achat pour revente, sera susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rendra son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du Code Pénal.

Données personnelles

Le PETR Sélestat Alsace Centrale est le seul destinataire des données qui vous concernent. La réglementation européenne en matière de protection des données personnelles (RGPD), actuellement en vigueur dans toute l'Union européenne, vise à mieux protéger les données personnelles privées des citoyens et éviter leur utilisation à des fins commerciales non désirées. Les données recueillies dans ce formulaire ne sont en aucun cas utilisées à des fins commerciales et vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement en contactant le PETR Sélestat Alsace Centrale.

Une question ?

PETR Sélestat Alsace Centrale
15 boulevard Leclerc - 67600 Sélestat
www.selestat-alsace-centrale.fr
administration@petr-selestat.fr
Tel : 03 88 58 01 60



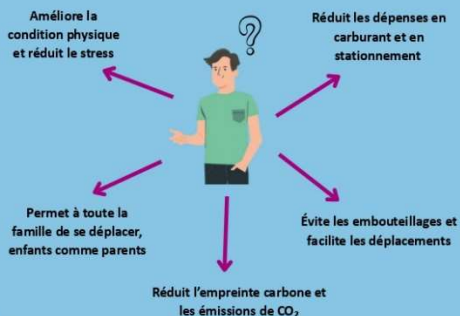
Prime Vélo 2025 : pour une mobilité durable et accessible en Alsace centrale !

Une prime pour vous aider à pédaler !

- 75 € pour un vélo classique ou un VAE
- 200 € pour un vélo cargo



Comment le vélo peut-il améliorer mon quotidien ?



Je suis éligible si :



Quels types de vélos sont éligibles à la prime ?

Les vélos classiques, qu'ils soient à cadre fixe ou pliants, neufs ou d'occasion, ainsi que les vélos pour enfants.



Les vélos à assistance électrique neufs ou d'occasion : compte tenu de la diversité des modèles présents sur le marché, un certificat d'homologation correspondant sera exigé.

Les vélos cargos neufs ou d'occasion : vélos équipés de systèmes spécifiques qui permettent de transporter aussi bien des enfants, que des courses ou du matériel.



Ce groupe de vélos comprend :

- les **biporteurs** : vélos à deux roues équipés d'une malle à l'avant,
- les **triporteurs** : vélos à trois roues équipés d'une malle à l'avant.

Les tricycles de taille adulte, adaptés aux personnes en situation de handicap.

- Les vélos d'occasion doivent être achetés auprès d'un professionnel, avec facturation comme garantie.
- Les vélos achetés auprès de particuliers ne sont pas inclus dans cette subvention.
- La prime ne s'applique pas aux accessoires (antivol, casque, panier, ...)

Formulaire à compléter

CIVILITÉ : ☐ MADAME ☐ MONSIEUR

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : / /

COURRIEL : _____

TÉLÉPHONE : _____

N° : RUE : _____

CODE POSTAL : _____

COMMUNE : _____

☐ En cochant la case ci-contre, j'affirme avoir pris connaissance et accepte sans réserve le règlement d'attribution de l'aide (consultable sur www.selestat-alsace-centrale.fr).

LE : / / À :

SIGNATURE : _____



Le dispositif est ouvert jusqu'au **31 octobre 2025**.

Les dossiers complets doivent parvenir au PETR Sélestat Alsace Centrale dans les 30 jours suivant l'acquisition du vélo (à la date de réception par le PETR Sélestat Alsace Centrale de la facture datée).

- **par courrier** : PETR Sélestat Alsace Centrale, 15 boulevard Leclerc, 67600 SÉLESTAT
- **ou à l'adresse mail** : administration@petr-selestat.fr
- **ou être déposés au siège** du PETR ou des communautés de communes du Ried de Markolsheim, du Val d'Argent et de la Vallée de Villé.

Les 52 communes sur le territoire du PETR Sélestat Alsace Centrale :

Communauté de communes du Ried de Markolsheim :

Artolsheim, Bösenbiesen, Bindernheim, Bootzheim, Elsenheim, Grussenheim, Hessenheim, Heidsolheim, Hilsenheim, Mackenheim, Markolsheim, Ohnenheim, Richtolsheim, Saasenheim, Schwabsheim, Schoenau, Sundhouse, Wittisheim.

Communauté de communes de Sélestat & Terroires :

Baldenheim, Châtenois, Dieffenthal, Ebersheim, Ebersmunster, Kintzheim, La Vancelle, Mussig, Muttersholtz, Orschwiller, Scherwiller, Sélestat.

Communauté de communes du Val d'Argent :

Lièpvre, Rombach-le-Franc, Sainte-Croix-aux-Mines, Sainte-Marie-aux-Mines.

Communauté de communes de la Vallée de Villé :

Albé, Bassembourg, Breitenbach, Breitenau, Dieffenbach-au-Val, Fouchy, Lalaye, Maisongoutte, Neuve-Eglise, Neubois, Saint-Martin, Saint-Maurice, Saint-Pierre-Bois, Steige, Thanvillé, Triembach-au-Val, Urbeis, Villé.